



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 novembre 2000
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 75 de la résolution 1305 (2000) du Conseil de sécurité, en date du 21 juin 2000, par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) pour une période de 12 mois, jusqu'au 21 juin 2001. Il rend compte des progrès réalisés par la Mission depuis mon rapport du 2 juin 2000 (S/2000/529) et passe en revue les activités menées conjointement par la MINUBH et d'autres organismes des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

2. La MINUBH est toujours dirigée par mon Représentant spécial et Coordonnateur des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, Jacques-Paul Klein. Le Groupe international de police (GIP) est dirigé par le commissaire Vincent Coeurderoy. En raison des besoins au Kosovo et ailleurs, l'effectif du Groupe a été inférieur à l'effectif autorisé, soit 2 057 personnes, pendant pratiquement toute l'année. Actuellement, le GIP compte 1 776 membres (voir annexe).

II. Activités de la Mission

3. Afin de faire mieux converger les différents travaux de la Mission, comme le suggère mon Représentant spécial (voir S/2000/529, par. 34 et S/PV.4154 et Corr.1, p. 7), toutes les composantes de la MINUBH ont commencé à élaborer un plan d'application des éléments essentiels de leur mandat d'ici à décembre 2002; ce plan est un document de travail qui évoluera en fonction de la situation. Le plan d'application du

mandat organise le travail de la Mission en six programmes principaux, ayant chacun des objectifs, des projets et un calendrier bien définis. Ces six programmes principaux sont la réforme de la police, la restructuration de la police, la coopération entre la police et la justice pénale, la création d'institutions et la coopération entre les forces de police, la sensibilisation du public, et l'appui général donné à la participation de la Bosnie-Herzégovine au système des Nations Unies, en particulier aux opérations de paix des Nations Unies. Ces programmes traitent de façon complète trois niveaux d'application de la loi : l'officier de police, les organigrammes des forces de police, et l'appui nécessaire à une police démocratique dans une société démocratique.

4. Ce plan devrait aider la Mission à évaluer les progrès faits et examiner le niveau des ressources nécessaires et leur répartition interne. Une enquête initiale a montré qu'au cours des 18 derniers mois, la création d'une force de police dans le district de Brcko et l'organisation d'une formation de base des policiers locaux ont considérablement progressé. En même temps, les effectifs moyens du Groupe international de police sont tombés de 1 959 en 1998-1999 à 1 709 au cours des 12 derniers mois achevés le 30 juin 2000. Compte tenu de ces facteurs, la Mission estime que 1 850 policiers dans ce groupe international de police est un effectif raisonnable qui pourrait être retenu durant la période 2001-2002.

Réforme de la police

5. Il s'agit avant tout, en réformant la police, de faire en sorte que le personnel de police obéisse aux

normes internationales d'intégrité et de compétence professionnelle, notamment par la sélection des policiers en tenant compte de leur passé et après une formation adéquate.

6. Pour résoudre ce problème la MINUBH a créé un registre du personnel de police, qui doit être largement accessible. La première phase de ce projet, qui consiste à sélectionner des policiers sur la base de critères de compétence professionnelle minimaux dans l'exercice des fonctions de police, est pratiquement achevée. Sur une première liste de 20 120 personnes enregistrées au 20 novembre, plus de 6 200 ont été provisoirement autorisées et ont reçu des cartes d'identité de la MINUBH, mais plus de 1 000 se sont vu refuser une autorisation provisoire, parce qu'il s'agissait de personnel administratif ou parce que ces individus avaient menti sur leurs qualifications ou avaient un casier judiciaire. Il reste à interroger quelques centaines de personnes, notamment des gardiens de prison et des policiers des tribunaux, dans trois cantons. Durant la deuxième phase de ce projet, la MINUBH, avec l'aide d'autres organisations, vérifiera le comportement des intéressés durant la guerre et le profil psychologique afin d'éliminer les personnes soupçonnées de crimes de guerre de délits, avant de les agréer définitivement. La deuxième phase devrait durer environ 18 mois.

7. Le désir de respecter pleinement la légalité fait également partie de l'intégrité attendue d'un policier. Le registre du personnel de police doit donc indiquer la résidence actuelle de chaque policier et la MINUBH a rigoureusement exigé de la police qu'elle libère volontairement les immeubles qu'elle occupe illégalement. Cela ne va pas sans difficultés étant donné le traitement mensuel extrêmement faible d'un policier en Bosnie-Herzégovine (environ 150 dollars), ce qui fait que ces policiers ont du mal à louer un logement. Néanmoins, plus de 300 policiers ont libéré des immeubles qu'ils occupaient illégalement. On répond ainsi à certains aspects juridiques de la question, mais on suscite un autre problème, à savoir la difficulté de trouver des logements permanents pour les policiers déplacés, qui seront peut-être plusieurs milliers.

8. Le programme de formation organisé par la MINUBH pour relever les normes élémentaires de compétence professionnelle est pratiquement achevé. Cinq enseignements étaient obligatoires : le cours d'introduction portant notamment sur la notion de dignité humaine a été suivi par plus de 95 % des policiers; le cours sur la police de proximité et sur les

trafics illicites a été suivi par plus de 50 % du personnel visé, et le cours d'aptitude à la supervision sera achevé en mars 2001. Plusieurs cours spécialisés dans des domaines tels que la surveillance, la transmission des renseignements et les investigations criminologiques ont été organisés. Des cours de gestion ont également commencé pour 70 policiers faisant partie de l'encadrement, qui achèveront leur formation en décembre 2000. Le Service antiterroriste de la Fédération a maintenant reçu une formation complète et l'unité équivalente en Republika Sprska aura achevé sa formation en mars 2001. Selon une nouvelle directive du Groupe international de police, l'ensemble des instructeurs du Groupe international de police déployés dans les commissariats locaux doivent, aux termes de leurs instructions écrites, continuer à dispenser une formation en cours d'emploi et des conseils aux policiers locaux.

9. Dans certaines zones, la police fonctionne nettement mieux. La police locale, grâce aux conseils et à la surveillance du Groupe international de police, a pu faire en sorte que les élections générales, tenues le 11 novembre 2000, se déroulent sans incident grave. Après la passivité qu'elle avait montrée durant les graves manifestations de Bratunac en mai (voir S/2000/529, par. 14), l'excellente organisation du service d'ordre, par la police, a permis à 3 500 Bosniaques d'assister, sans incident, à la cinquième commémoration de Srebrenica, à Potocari le 11 juillet. À Brcko, la police est intervenue de façon responsable durant les violences de rue qui ont précédé les élections et qui étaient alimentées par des agitateurs extrémistes; elle a procédé à 26 arrestations. À Banja Luka, le 2 octobre, une opération commune de la police et des douanes a permis de saisir 166 kilogrammes de cocaïne. À Prijedor, en novembre, 35 femmes victimes de proxénètes, parmi lesquelles plusieurs mineures, ont été libérées à la faveur d'une descente de police dans des boîtes de nuit locales. Cependant, dans plusieurs affaires particulièrement délicates, comme l'enquête portant sur l'assassinat du Ministre adjoint de l'Intérieur de la Fédération, Jozo Leutar, les ingérences politiques ont retardé les investigations. Néanmoins, quatre suspects ont été arrêtés, dont un en Croatie.

Restructuration de la police

10. La restructuration de la police se donne pour but de rationaliser les effectifs, l'organigramme et les res-

sources des forces de police, pour les porter aux normes internationales et pour modifier leur composition ethnique, de façon qu'elles reflètent mieux les caractéristiques de la société qu'elles servent. Entre juillet et septembre 2000, la MINUBH a terminé une tâche indispensable : déterminer les effectifs maximums et la composition ethnique souhaitable des forces de police locale, conformément à l'accord conclu à Bonn-Petersberg concernant la Fédération, et l'accord-cadre sur la restructuration de la police de la Republika Srpska. Les effectifs maximums révisés tiennent compte du transfert des fonctions de police des frontières du Ministère de l'intérieur au service de la police des frontières. Le nombre total de policiers, en Bosnie-Herzégovine, ne peut pas dépasser 18 438 dont 7 835 en Republika Srpska et 10 603 dans la Fédération. Ces effectifs seront révisés en fonction de l'évolution de la situation.

11. Le projet de la MINUBH de nommer un commissaire de police est une initiative majeure qui devrait contribuer à la création d'un service de police véritablement professionnel. Il s'agit en particulier de mettre en place une filière hiérarchique unique dans l'organigramme de la police, avec au sommet un spécialiste expérimenté des questions de police et de façon à limiter les ingérences politiques dans le travail de la police. Des progrès réguliers ont été accomplis dans ce sens. Dans le canton No 9 (Sarajevo), les dispositions législatives indispensables ont été adoptées et un comité de sélection indépendant a été réuni, pour examiner les 18 candidatures recueillies. Dans les cantons Nos 1, 5 et 6, le consensus politique a été obtenu et des premières mesures ont été prises pour créer les nouveaux postes. La priorité est maintenant d'élargir ce travail au Ministère de l'intérieur de la Fédération ainsi qu'à la Republika Srpska.

12. Il est possible de modifier la composition ethnique des forces de police locale de trois façons : au niveau de la sélection des recrues, par un redéploiement volontaire des policiers en exercice et par une action de perfectionnement professionnel des policiers déjà en exercice avant la guerre. Depuis la création des deux écoles de police en 1999, 225 recrues, appartenant à des minorités, ont passé leurs examens et 321 autres suivent actuellement l'enseignement dispensé. Il est encourageant de noter que plus de 1 000 candidatures ont été reçues pour la prochaine promotion de l'École de police de la Fédération. Le redéploiement volontaire des policiers

organisé par la MINUBH, a commencé en mai et a déjà donné de bons résultats. Environ 250 policiers ont demandé à être redéployés de cette façon; les 30 premiers ont pu ainsi venir prendre leurs fonctions dans une localité proche de leur domicile d'avant la guerre. Les ministères de l'intérieur des deux entités participent activement à cette sélection; cependant dans le canton No 10, le Ministère de l'Intérieur met trop de temps à appliquer l'accord conclu et a retardé ainsi le recrutement de 17 policiers appartenant à la minorité serbe qui souhaitaient obtenir leur mutation. Pour ce qui est des anciens policiers, 18 candidats appartenant aux minorités suivent un stage de six semaines dans la Fédération, et 53 non-Serbes se sont inscrits en vue d'un stage de même nature en Republika Srpska après novembre 2000.

Coopération entre les services de police et la justice pénale

13. Le programme d'évaluation du système judiciaire, mis en place par la MINUBH, et qui est en cours d'exécution depuis deux ans, a permis de produire de très précieuses analyses et recommandations sur les moyens de commencer à remédier à certains des graves défauts du système juridique et judiciaire dont la Bosnie-Herzégovine a hérité. Ce travail n'est pas encore achevé, et pourtant le programme se termine le 1er décembre, date où il aura permis de rédiger 14 grands rapports sur les défauts du système judiciaire sur le plan des structures et de la procédure. Les responsables de ces programmes se sont récemment penchés sur le travail accompli par les commissions et les conseils établis pour surveiller la nomination des juges et des procureurs et pour examiner les qualifications des magistrats. Les responsables de ce programme se sont également attachés à améliorer l'indépendance des juges et des procureurs, en veillant notamment à ce que leur traitement soit suffisant.

14. Le Bureau du Haut Représentant crée actuellement une Commission judiciaire indépendante, qui sera chargée de plusieurs des fonctions accomplies jusqu'à présent par ce programme d'évaluation du système judiciaire, mis en œuvre par la MINUBH, et elle aura pour mandat de suivre de près la réforme judiciaire en Bosnie-Herzégovine. La Commission judiciaire indépendante ne pourra sans doute pas commencer à fonctionner en décembre, ce qui risque de compromettre la

relève. En effet, comme je l'indiquais dans mon rapport du 2 juin 2000 (S/2000/529, par. 21), le mandat du programme d'évaluation du système judiciaire s'achèvera en décembre 2000, mais la Mission conservera un nombre suffisant de spécialistes, au sein du Groupe international de police pour aider et conseiller le Commissaire sur l'application du mandat, en ce qui concerne les organisations et activités de la magistrature dans le domaine de la procédure criminelle et de la justice pénale.

15. L'absence de moyen de protection des juges comme des témoins continue à faire gravement obstacle à l'établissement de la légalité. Cela prend de l'importance au moment où les opérations de police contre la criminalité organisée et contre la corruption deviennent plus efficaces. En dépit de 18 mois d'efforts intenses, la MINUBH n'a guère progressé dans l'obtention du financement nécessaire à la mise en place d'un service spécialisé de police des tribunaux. Il a fallu examiner les diverses autres options, pour assurer la protection des tribunaux, notamment en utilisant à cette fin des policiers ordinaires, en dépit des objections des magistrats. La Mission travaille actuellement avec les autorités locales et avec les autorités judiciaires de trois cantons (Nos 1, 6 et 7) pour mettre en place un plan opérationnel incluant les besoins budgétaires locaux résultant de l'établissement d'un tel service. Si des fonds peuvent être obtenus, la MINUBH examinera l'ensemble du projet et cherchera des moyens d'assurer la sécurité dans les tribunaux et dans les autres services judiciaires.

Le Service de police des frontières et la coopération entre forces de police

16. Depuis la mise en place d'un service de police des frontières à l'aéroport de Sarajevo le 6 juin 2000, l'ampleur des mouvements migratoires illégaux passant par la Bosnie-Herzégovine en direction de l'Europe occidentale est devenue manifeste. Entre le 1er janvier et le 26 octobre de cette année, 24 850 nationaux de huit pays étrangers sont arrivés à l'aéroport de Sarajevo, mais 5 488 nationaux des mêmes pays seulement ont quitté le pays par l'aéroport, ce qui laisse 19 362 personnes dont on ne sait pas où elles sont allées. Pendant la même période, la police croate a remis aux autorités de Bosnie-Herzégovine 2 578 personnes qui avaient tenté de pénétrer illégalement en Croatie. Vingt-huit personnes au moins sont mortes en

tendant de franchir la Save pour pénétrer illégalement en Croatie. La MINUBH craint que, durant l'hiver, le nombre d'accidents de cette nature augmente fortement.

17. L'absence de financement local ou international a rendu impossible un élargissement du Service de police des frontières, qui se limite actuellement à quatre points d'entrée dans le territoire. Le financement par les autorités du pays, aux niveaux actuels, suffit à peine à couvrir les traitements et les dépenses de fonctionnement connexes des 376 policiers des frontières (189 Bosniaques, 117 Serbes et 70 Croates) qui travaillent actuellement dans le Service de police des frontières. Le déploiement prévu de huit autres unités de police des frontières, moyennant 908 postes supplémentaires, avant la fin de cette année, est assez peu probable, et ne sera sans doute pas possible en 2000 faute de moyens financiers aussi bien au titre du budget des entités que du budget du pays. Les progrès accomplis jusqu'à présent ne sont possibles que grâce à l'assistance généreuse fournie, en faveur de la formation, du matériel, de l'appui budgétaire, par des donateurs tels que l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la Hongrie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suisse et la Commission européenne.

18. Ces derniers mois, en outre, le nombre de femmes victimes de proxénètes et demandant à la MINUBH son assistance a dramatiquement augmenté. Depuis mars 1999, la MINUBH a aidé 364 femmes victimes de proxénètes, originaires surtout de la République de Moldova, de Roumanie et d'Ukraine. Parmi elles, 216 ont demandé et obtenu leur rapatriement, avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM); depuis juin 2000, elles sont au nombre de 80. Le nombre connu de femmes victimes de ces agissements risque d'augmenter, à mesure que la police pourra faire des descentes dans les boîtes de nuit et bars soupçonnés d'être gérés par des proxénètes. Il est profondément préoccupant que faute de financement, l'OIM ait dû réduire notablement ses opérations dans ce domaine pourtant essentiel de l'action humanitaire. Faute de refuges et de moyens de rapatriement, les victimes de la traite se trouvent exposées à un risque encore accru, une fois qu'elles ne sont plus sous la protection de la police locale.

19. Pour commencer à résoudre ces problèmes dont la gravité ne cesse d'augmenter et pour encourager la coopération entre les autorités de police des deux enti-

tés, sous les auspices de la réunion consultative ministérielle sur les questions de police, un accord de coopération pour l'application de la loi réprimant l'immigration illégale et la criminalité organisée, signé le 26 septembre, a créé un groupe de travail commun. Son règlement intérieur crée des mécanismes d'échange de renseignements, de coordination des plans appliqués pour enrayer les migrations illégales et pour poursuivre les éléments criminels impliqués dans le proxénétisme. Ce groupe de travail aide également l'Arbitre de Brcko à résorber ce qu'on appelle le « marché Arizona », emplacement qui, de longue date, est un foyer d'activités criminelles de toutes sortes. Les ministres de l'intérieur des deux entités ont en outre décidé ensemble d'obtenir que chaque entité demande aux autorités de la Bosnie-Herzégovine de créer un organisme de renseignements centralisé pour lutter contre les activités illégales.

La police et la sensibilisation de l'opinion

20. Les activités d'information que mène la MINUBH sont conçues pour faire connaître au public l'activité de la police et sa justification, de façon qu'il soutienne la Mission. La campagne axée sur le slogan « La police au service du citoyen » a aidé à faire prendre conscience à l'opinion publique des principes fondamentaux d'une police démocratique. La campagne de recrutement pluriethnique de la police est un élément essentiel du programme de recrutement mené par la Mission dans les minorités.

La participation de la Bosnie-Herzégovine aux opérations de paix des Nations Unies

21. Le premier contingent de policiers civils des Nations Unies originaires de Bosnie-Herzégovine a été déployé au Timor oriental et il a apporté une contribution excellente à cette opération. Un second contingent pluriethnique de 26 policiers, dont 1 femme, a terminé sa formation et attend d'être déployé sur le terrain. Un programme de formation du premier contingent d'observateurs militaires des Nations Unies originaires de Bosnie-Herzégovine a été créé par l'équipe du Conseiller militaire de la MINUBH avec l'aide des pays donateurs. À la fin de 2000, 14 observateurs militaires, pris dans les deux entités,

ont reçu une formation en Allemagne, en Autriche et aux Pays-Bas, avec un appui complémentaire du Groupe de la formation du Département des opérations de maintien de la paix. Il est actuellement prévu de déployer neuf observateurs militaires originaires de Bosnie-Herzégovine dans la Mission des Nations Unies en Érythrée et en Éthiopie (MINUEE), au début de l'an prochain.

III. Activités conjointes des organismes des Nations Unies

22. La possibilité pour les réfugiés et personnes déplacées de retourner chez eux est le critère décisif de l'application des Accords de Dayton. Tout au long de l'année, l'amélioration des conditions de sécurité, le recul de la résistance politique dans certaines zones et la mise en oeuvre à l'échelle nationale de la législation sur les biens ont abouti à des progrès encourageants concernant le retour des groupes minoritaires dans pratiquement toutes les régions du pays, qui avait constitué jusqu'ici une pierre d'achoppement. Au 1er octobre, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) avait enregistré 37 083 réfugiés appartenant à des groupes minoritaires. En août, environ 40 000 affaires relatives aux biens (sur 230 000 demandes de restitution) avaient été réglées. Toutefois, le succès du retour de groupes minoritaires dépend essentiellement d'un apport de fonds suffisants pour reconstruire les villages détruits. L'écart entre le nombre de rapatriés qui doivent être logés et les ressources disponibles s'accroît à un rythme alarmant. À la fin d'août, le HCR faisait état d'un déficit de 18 000 unités d'habitation. Afin d'évaluer le nombre de personnes déplacées qui manquaient encore de logement durable, le HCR a également entrepris un recensement à l'échelle nationale qui devait s'achever d'ici à la fin de 2000.

23. La MINUBH joue un rôle crucial dans l'aide au retour en contrôlant les expulsions effectuées par la police locale et en contribuant à l'élaboration et à la surveillance de l'application des plans de la police concernant la sécurité des rapatriés. Sur environ 5 000 expulsions par la force dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine entre juin et octobre 2000, plus de 3 700 ont été effectuées de manière professionnelle; sur les 1 212 expulsions qui ont été différées, seuls 16 cas s'expliquent par l'inaction de la police. Des mesures disciplinaires ont été prises en l'occurrence. Dans la

zone problématique de Srpsko Gorazde, un conseiller spécial du GIP auprès du Bureau du logement a été nommé pour la période du 6 juin au 8 août 2000, ce qui a permis de régler les affaires prioritaires, d'établir un registre et une base de données et de résoudre, grâce à des échanges d'informations entre les entités, un certain nombre de cas de double occupation depuis longtemps en suspens.

24. Toutefois, l'action de la police n'a pas été suffisante pour régler les incidents liés au retour de membres de groupes minoritaires dans certaines parties de l'est de la Republika Srpska et dans le canton 10 (Herceg-Bosna). Durant les soulèvements de Drvar et de Bijeljina, la police n'a pas pu ou n'a pas voulu contenir les foules protestant contre le retour de membres de groupes minoritaires et l'application de la législation sur les biens. En ce qui concerne les attaques commises contre des biens appartenant à des Bosniens à Bijeljina, Bratunac et Srebrenica, la police n'a pas enquêté avec efficacité et les auteurs de ces actes n'ont pas été traduits en justice. Les agents impliqués dans les incidents ont reçu un blâme et la MINUBH a insisté pour que le Ministre de l'intérieur de la Republika Srpska sévise avec plus de rigueur et entame des poursuites judiciaires. De plus, à la demande de la MINUBH, les centres de sécurité publique de la Republika Srpska ont élaboré des plans de sécurité pour les zones de retour des réfugiés. Cependant, de nouvelles interventions faisant appel aux policiers sont actuellement envisagées dans ces zones. Il est particulièrement préoccupant de constater que, récemment, des membres de la police ont modifié leur témoignage durant le procès de suspects.

25. Le 22 septembre 2000, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a publié le deuxième rapport national sur le développement humain pour la Bosnie-Herzégovine. Ce document dresse un sombre bilan de la situation des jeunes, dont 62 % veulent quitter le pays en raison du chômage, et décrit les perspectives d'avenir sous des couleurs peu brillantes. Une conférence nationale se tiendra dans le courant de l'année afin de formuler un programme d'action. Mon Représentant spécial a vivement encouragé les universités étrangères à collaborer avec les établissements locaux afin que ceux-ci assurent des qualifications internationalement reconnues dans l'enseignement tertiaire.

26. Le PNUD continue à coprésider le conseil des donateurs pour le programme d'action antimines et à aider à renforcer les moyens du Centre national

d'action antimines. Étant donné que le Haut Représentant a récemment dissout la Commission nationale de déminage à cause d'un conflit d'intérêts entre ses membres et que des enquêtes sont en cours pour savoir si des fautes ont été commises à la suite de ce conflit, il est fort à craindre que les donateurs risquent de perdre confiance. Les principales tâches du programme d'action antimines – établir et maintenir des normes, fixer des priorités en matière de déminage, assurer le développement technique des activités et tenir une base de données dans tous les domaines – se déroulent normalement, de même que les opérations de déminage en cours. À l'heure actuelle, le PNUD, en étroite collaboration avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, les autorités nationales et la communauté des donateurs, aide à mettre en place un nouveau bureau national pour diriger le programme et rétablir la confiance. Selon les dernières estimations, il est nécessaire de consacrer encore de huit à dix ans aux travaux de déminage afin de réduire substantiellement les risques courus par la population de Bosnie-Herzégovine.

27. L'UNESCO a créé des groupes d'experts locaux pour réformer les programmes de littérature et de langues dans l'enseignement primaire et secondaire et continuera à élaborer des programmes dans d'autres domaines concernant les humanités. Elle a également fini de construire les dortoirs et les bureaux de l'école de Mjedenica pour les enfants ayant des besoins spéciaux à Sarajevo. Dans le domaine du patrimoine culturel, l'UNESCO a achevé la reconstruction du minaret de la mosquée de Magribija à Sarajevo et aura bientôt restauré la mosquée de Tabacica à Mostar. Afin de promouvoir le dialogue et la tolérance interconfessionnels, mon Représentant spécial a collaboré étroitement avec les dirigeants des quatre grandes communautés religieuses afin d'élaborer un projet international de reconstruction simultanée de quatre sites religieux historiques qui ont été détruits.

28. La MINUBH continue de diriger le projet de Zenica sur la violence à l'égard des femmes, conjointement avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, et de collaborer étroitement au sujet des questions concernant le trafic d'êtres humains. Un agent du GIP, responsable des questions de parité entre les sexes, forme des agents de la police locale dans le domaine de la violence au foyer et un centre d'accueil a été créé pour les victimes qui témoignent contre ceux qui les ont brutalisées. En octobre, un précédent important a été créé par le premier succès enregistré dans

les poursuites engagées au niveau local contre une personne accusée de commettre des actes de violence dans sa famille.

IV. Fonds d'affectation spéciale

29. Le Fonds d'affectation spéciale pour le rétablissement des services publics essentiels à Sarajevo, créé en 1993, a jusqu'ici reçu des contributions et touché des intérêts qui s'élèvent au total à 26,4 millions de dollars. Des projets représentant un coût de 19,7 millions de dollars ont été exécutés dans les domaines de l'énergie, de l'eau, de l'assainissement, des communications, des transports publics, de la santé et de l'éducation. Le solde de 6,7 millions de dollars est actuellement utilisé pour un grand nombre de petits projets à impact rapide et de projets plus importants préparés conjointement avec la ville de Sarajevo.

30. Le Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine ne dispose plus maintenant que de 500 000 dollars, montant qui permet uniquement de fournir un minimum de matériel essentiel à certains postes de police locaux. Pour compléter les éléments indispensables du programme du GIP relatif à la police et le programme d'assistance à la police locale, en particulier la constitution du Service frontalier de l'État dont le déficit à combler pour 2001 dépasse 10 millions de dollars, il est estimé nécessaire que des contributions supplémentaires de 40 millions de dollars soient versées. Les représentants de la MINUBH se sont activement employés à solliciter des fonds. Toutefois, les niveaux de financement prévus pour l'avenir proche ne représentent qu'une fraction du montant nécessaire. Mon Représentant spécial craint beaucoup que le manque de fonds nuise à des domaines d'action critiques de la MINUBH et que la Mission ne puisse atteindre ses objectifs d'ici à la fin de 2002.

V. Aspects financiers

31. Par sa résolution 54/273 du 15 juin 2000, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 159 millions de dollars pour le fonctionnement de la MINUBH durant la période de 12 mois allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001. Au 31 octobre 2000, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUBH se chiffraient à 77,8 millions de dollars. À la

même date, le montant total des contributions non acquittées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 2 milliards 95 millions de dollars.

VI. Observations

32. Au cours des cinq années écoulées depuis la signature des Accords de Dayton, la communauté internationale a apporté une contribution massive à la cause de la paix en Bosnie-Herzégovine. Des résultats considérables ont été obtenus, mais les progrès ont été désespérément lents et difficiles, principalement en raison de l'obstruction politique des nationalistes extrémistes qui refusent d'accepter la réalité d'un État souverain et multiethnique, où les droits de tous les citoyens sont garantis non par l'ethnicité mais par la primauté du droit. Les récentes élections régionales en Bosnie-Herzégovine ont montré une fois encore que les partis nationalistes étaient prêts à inciter à la peur et à la méfiance interethnique afin de conserver leurs pouvoirs et leurs privilèges. Le peuple de Bosnie-Herzégovine doit comprendre que son avenir en Europe et la poursuite de l'assistance de la communauté internationale dépendent des mesures prises de concert pour créer une société moderne, démocratique et tolérante.

33. Les progrès en Bosnie-Herzégovine sont inextricablement liés à l'évolution de la situation dans l'ensemble de la région. Les milieux dirigeants de la République fédérale de Yougoslavie ayant récemment connu des changements historiques et la République de Croatie ayant enregistré des modifications au début de 2000, il est désormais possible de prévoir de façon réaliste, pour la première fois depuis la guerre, l'établissement de relations bilatérales constructives fondées sur le respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque État, tout en développant les « relations spéciales » envisagées dans les Accords de Dayton. La récente visite du Président Koštunica à Sarajevo a été un premier pas vers la normalisation des relations bilatérales. Tous les efforts devraient se poursuivre afin de faire avancer ce processus.

34. La Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine joue un rôle spécifique mais essentiel dans la mise en oeuvre de la paix : aider les parties à jeter les fondations d'institutions efficaces, démocratiques et durables pour le maintien de l'ordre public. Elle a continué de faire des progrès tangibles dans tous les principaux volets de son mandat depuis mon dernier

rapport en date. Les obstacles politiques et administratifs au recrutement accéléré de policiers appartenant à des groupes minoritaires ont été en grande partie surmontés. Le Service frontalier de l'État a été consolidé et des plans détaillés ainsi qu'un projet de budget ont été établis pour qu'il soit pleinement déployé. Le professionnalisme de la police à l'égard de la sécurité des rapatriés s'est considérablement amélioré, sauf dans certaines parties de l'est de la Republika Srpska et dans le canton 10 (Herceg-Bosna) où des fonctionnaires récalcitrants du Ministère de l'intérieur se sont efforcés de faire obstacle aux retours. Le succès du déroulement des élections nationales, dans des conditions de sécurité, est dû non seulement à l'excellent travail de l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe, mais aussi à la compétence des forces de police locales qui ont su gérer des problèmes complexes de sécurité.

35. Cette situation a permis à la Mission d'établir le plan d'exécution de son mandat, dont l'essentiel devrait être achevé en décembre 2002, à condition que les circonstances internes et externes restent les mêmes. Je voudrais demander au Conseil de confirmer l'avis de la Mission, à savoir que son effectif autorisé pour la période 2001/2002 pourrait être réduit à 1 850 membres du GIP. Le respect des délais fixés pour que la Mission accomplisse l'essentiel de son mandat d'ici à décembre 2002 dépendra toutefois des fonds assurés par les donateurs internationaux pour permettre à la MINUBH de mener à bien sa tâche. Le programme de redéploiement volontaire du personnel policier provenant de groupes minoritaires, auquel sont inscrits 250 candidats, est au point mort en raison du manque de fonds pour reconstruire les logements nécessaires. Le financement local du Service frontalier de l'État permet à peine de verser les soldes et de subvenir aux dépenses de fonctionnement. Les représentants du Fonds monétaire international doutent que le budget de l'État pour 2001 puisse même suffire à cet effet pendant toute l'année. De plus, de nombreux postes de police manquent toujours d'installations et de matériel de base pour pouvoir fonctionner de manière professionnelle.

36. Étant donné les conséquences graves de cette situation, je demande instamment aux États Membres de contribuer généreusement aux projets prioritaires de la MINUBH et au Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine. En particulier, les États Membres européens devraient tenir compte du fait que la Bosnie-

Herzégovine est devenue pour des réseaux criminels bien organisés une plaque tournante du trafic de migrants et d'êtres humains et du commerce de marchandises illicites et de marchandises volées. La mise en place d'un Service frontalier de l'État pour la Bosnie-Herzégovine, doté d'un personnel professionnel et entièrement déployé, est un investissement essentiel pour lutter contre les migrations illégales et un instrument humanitaire de premier plan pour protéger les victimes des trafics. Afin de soutenir et de multiplier les retours, il est tout aussi important de financer la reconstruction des logements destinés aux policiers provenant de groupes minoritaires, de manière à pouvoir assurer la confiance et la sécurité dans les zones de retour. En l'absence de fonds supplémentaires, les travaux fort utiles que la MINUBH effectue dans ces domaines resteront inachevés.

37. Les séquelles de Srebrenica continuent aussi d'être profondément préoccupantes. Il est toutefois encourageant de noter que la commémoration du cinquième anniversaire du massacre de Srebrenica en juillet 1995 s'est déroulée dans la dignité et la sécurité. Le Haut Représentant a usé de son autorité pour trancher la question de l'emplacement d'un monument du souvenir et d'une sépulture permanente pour les restes des victimes, et a créé à cet effet un fonds d'affectation spéciale. Il a été par conséquent possible d'ouvrir la voie à des efforts concertés de réconciliation et de faire face aux nombreux problèmes des familles des victimes qui veulent regagner leurs foyers et à la situation des résidents serbes locaux qui sont eux-mêmes essentiellement des personnes déplacées et veulent récupérer leur domicile situé ailleurs ou rester dans la région. À l'issue des représentations de l'ancien Président Izetbegović, j'ai demandé à mon Représentant spécial d'examiner les moyens par lesquels l'ONU, en collaboration avec les autres organisations principales, peut jouer un rôle particulier pour aider la population de Srebrenica. J'engage instamment la communauté internationale à apporter des contributions généreuses pour permettre les retours dans les deux sens et la remise en état des infrastructures à Srebrenica.

38. La MINUBH continue d'avoir besoin d'une présence effective de la Force multinationale de stabilisation (SFOR) afin d'assurer les conditions de sécurité voulues pour accomplir sa tâche et protéger son personnel et ses équipements. Cette nécessité devrait se faire plus pressante alors que la police locale, conseillée par le GIP, a entamé de robustes opérations contre

les groupes criminels organisés aux niveaux local et international, qui se livrent à la prostitution et au trafic de drogues et de migrants. La présence continue de criminels de guerre et de suspects dans la zone de la mission constitue une autre menace, non seulement pour le succès de la mise en oeuvre de la paix, mais aussi pour la sécurité du personnel international au cas où les arrestations deviendraient plus fréquentes. Au cours des dernières semaines, l'état d'alerte dans certaines parties de la zone de la mission s'est renforcé face aux menaces sérieuses provenant d'éléments criminels associés à des bars où la police a effectué des coups de filet, et à l'extrémisme politique préélectoral. Les mesures prises actuellement pour fermer le sinistre « marché Arizona » seraient restées lettre morte sans l'appui de la SFOR. Tout réexamen de la présence ou de la mission de la SFOR devra tenir pleinement compte de la sécurité dont a besoin la MINUBH.

39. En conclusion, je voudrais remercier les hommes et les femmes de la MINUBH pour leur dévouement constant à la cause de la paix en Bosnie-Herzégovine. Les excellents résultats obtenus dans de nombreux domaines par les forces de police locales sont témoins de la très haute qualité des travaux et des compétences de la Mission, en particulier du GIP, qui les a contrôlées et conseillées au sujet des normes internationales les plus élevées.

Annexe**Composition du Groupe international de police
au 22 novembre 2000**

Allemagne	134
Argentine	6
Autriche	38
Bangladesh	38
Bulgarie	38
Canada	14
Chili	6
Danemark	27
Égypte	48
Espagne	35
Estonie	1
États-Unis d'Amérique	188
Fédération de Russie	18
Fidji	20
Finlande	11
France	115
Ghana	95
Grèce	4
Hongrie	15
Indonésie	28
Inde	85
Irlande	35
Islande	3
Italie	21
Jordanie	153
Kenya	7
Malaisie	47
Népal	18
Nigéria	15
Norvège	15
Pakistan	118
Pays-Bas	52
Pologne	52
Portugal	32
République tchèque	3
Roumanie	18
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	80
Sénégal	11
Suède	41
Suisse	8
Thaïlande	5
Tunisie	2

Turquie	27
Ukraine	39
Vanuatu	10
Total	1 776
